

DÉLIBÉRATION

L'an deux mil vingt-six le 22 avril, le Conseil d'Administration du CCAS s'est réuni à 18 heures et 30 minutes après convocation régulière en date 16 avril 2026, en session ordinaire à la salle de réunion Lucie Aubrac, sous la présidence de Madame Fabienne FONTENEAU, Présidente du CCAS.

Nombre de membres

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 13

Présents : Fabienne Fonteneau, Colette Lagarde, Hervé Alexandre, Christine Laforgue, Marie-France Berthommé, Emmanüel Ribéreau, Marie-Laure Dely, Francine Gastonnet, Jean-François Baylet, Nadine Durandet, Wahid Touharia, Ludovic Poredos, Magali Brodu

Absents ayant donné procuration :

Absents : Gilles Belair, Cécile Gambeau

Secrétaire de séance : Clémence Bodet

Délibération n° 02-04/26 : ELECTION DU VICE-PRESIDENT DU CCAS

Le Conseil d'administration,

VU l'article L.123-6 du Code de l'Action sociale et des Familles,

VU la délibération du Conseil municipal du 13 avril 2026 portant désignation des représentants du Conseil d'administration du CCAS,

CONSIDERANT que le Président du CCAS a invité les membres présents du Conseil d'administration à faire acte de candidature,

CONSIDERANT que Mme Colette Lagarde s'est portée candidate à la fonction de Vice-Présidente,

Qu'il convient de procéder à l'élection du Vice-Président à bulletin secret,

Ils ont procédé à la désignation

A obtenu :

Colette Lagarde : treize voix (13)

Majorité absolue : 8

A été déclarée élue Madame Colette Lagarde

Article 1^{er} : Mme Colette Lagarde est élue Vice-Présidente du Centre communal d'action sociale de Saint Denis de Pile.

Article 2 : La Présidente est chargée de l'exécution de la présente délibération.

La Présidente du CCAS,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Fait à Saint Denis de Pile, le 22 avril 2026

La Présidente,

Fabienne FONTENEAU

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

